

# FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est  
du 20 février 2015

**Vendredi 20 janvier, a eu lieu le Comité d'établissement France 3 Nord-Est à Strasbourg.**

Avant de s'intéresser à l'ordre du jour, je vous propose de lire l'édito de Force Ouvrière par Catherine Reggianini, élue CE du Pôle nord-est, suppléante au CCE et représentante du personnel en Lorraine.

*« Tout d'abord, FO souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice du pôle, nous espérons que tout se passe pour le mieux, dans un climat apaisé, avec la nécessité d'un dialogue social de qualité.*

*Une de nos préoccupations du moment est l'attitude actuelle que le CSA affiche par rapport à notre activité, et en particulier vis à vis de France TV.*

*Alors que certains se réjouissaient en 2012, en apprenant que le CSA allait désormais désigner le nouveau président, ou présidente de France TV, quelle stupéfaction de découvrir aujourd'hui que l'instance envisage d'auditionner les candidats de façon confidentielle !! Force Ouvrière s'en offusque et réclame toute transparence dans les projets qui seront présentés.*

*FO reproche également fermement les 21 mises en demeure adressés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à différentes chaînes, dont France TV, suite aux événements dramatiques des 7 et 9 janvier.*

*Ce n'est pas le rôle du CSA.*

*Les journalistes et les médias répondent de leurs responsabilités devant les juridictions compétentes, et n'ont pas à le faire devant une instance administrative, composée de membres nommés par des politiques...*

*Ou alors, c'est une remise en cause de la liberté de la presse...ou un retour à l'ORTF*

*Dans l'actualité, aussi, une délégation de salariés et d'organisations syndicales signataires des préavis de grève à France Télévisions, Radio France et l'INA vient d'être reçue à l'Assemblée Nationale à l'invitation du député écologiste Noël Mamère.*

*Il s'est avéré au fil des discussions que les revendications des salariés et des organisations étaient convergentes entre les diverses entreprises. C'est donc bien une politique de destruction ou de réduction du périmètre de nos missions qui est organisé par les pouvoirs publics :*

- réduction des budgets alloués à nos entreprises
- volonté manifeste de revoir les organisations du temps de travail
- externalisation de nos fabrications et de nos productions

*Constatant ces similitudes, les organisations syndicales présentes ont décidé de proposer à leurs bureaux une prochaine grève générale dans tout l'audiovisuel public.*

*En parlant de service public, la dernière trouvaille dans le pôle NE est de diffuser une météo dans ses matinales, enregistrée la veille !*

*Voilà une des conséquences d'une mutualisation poussée à l'extrême !!*

*FO le dénonçait dès le 9 février sur son blog !*

*Le personnel amené à élaborer ces météo est évidemment très inquiet quant à la qualité de son travail, car ce dispositif, prévu le temps des vacances ne risquerait-il pas de se généraliser ?*

*Autre sujet, qui n'a rien à voir :*

*On a beaucoup parlé depuis décembre du Projet Info 2015 et de la fusion des rédactions de France2, France3 et France TV info.fr. Face aux enjeux sociaux de cette nouvelle organisation, FO invite l'ensemble du personnel, y compris en région, à donner son avis, de façon totalement anonyme, via un questionnaire en ligne jusqu'au 4 MARS.*

*Mieux qu'une simple opinion, ce sondage nous permettra de faire connaître l'avis du plus grand nombre.*

*Au vu des premiers résultats, la participation se révèle assez intéressante.*

*Enfin, un autre sujet qui nous tient à cœur, et qui s'inscrit dans un climat difficile que traverse l'entreprise :*

***Le syndicat Force Ouvrière France Télévisions maintient la pression pour que le « burn-out » soit reconnu comme une maladie professionnelle dans notre entreprise et dans toutes les entreprises de France. »***

Ce premier CE présidé par Mme Marie-Thérèse Montaldo a débuté par une évocation de l'un des enjeux de l'année 2015 : la réforme territoriale !

À la question de FO sur l'éventualité d'un nouveau "coup de shaker" dans l'organisation des antennes du Pôle Nord-Est, il nous a été répondu qu'il faudrait attendre la nouvelle présidence pour dégager de nouvelles pistes d'orientation.

Ensuite fut évoqué :

## **1 L'EXAMEN DU PROJET DE REORGANISATION EN LORRAINE SUITE A LA FERMETURE DU BIP DE THIONVILLE**

Tout d'abord, la décision de fermeture de ce bureau est une évidence, le bureau n'étant quasi plus utilisé depuis 3 ans.

Concernant le choix de rapatrier 3 journalistes sur Nancy, ceci est le mélange de plusieurs réflexions :

- alignement des effectifs de Metz par rapport à ceux des autres locales du Pôle : Boulogne et de Mulhouse comptaient respectivement 8 et 10 journalistes (outre les encadrants)...contre 11 à Metz.
- recensement des besoins à Nancy : un bi qualifié, et un rédacteur (apte à la présentation, et en capacité d'assurer des rendez-vous sportifs)
- retour des comptes rendus des derniers entretiens annuels : souhait de deux journalistes de Metz pour regagner Nancy, pour raison de rapprochement familial.

Les élus ont soulevé le manque de communication dans ce projet, alors que le personnel de Metz compte déjà de multiples inquiétudes à son actif.

Concernant la future organisation, du fait du départ de 3 journalistes du Sillon mosellan, le site de Metz se réduira aux 3 équipes de la locale + 1 seule équipe "région". Dans le même temps, Nancy sera doté d'une équipe supplémentaire 180 jours par an. Pas forcément destinée à intervenir en Moselle, mais envoyée là où il sera pertinent d'aller.

Des craintes ont été émises tant du côté de Nancy que de Metz, par rapport à cette organisation pourrait donner. Une commission mixte a examiné le projet dans le détail. L'une des conclusions est qu'il faudra être attentif à la façon dont les choses vont se passer. Lors d'un avis, les élus mandatent donc les organisations syndicales et le CHSCT de Lorraine en ce sens.

Voyez le compte rendu [ICI](#) (ou en annexe)

En marge du sujet, la question du déménagement du site de Metz a été évoquée. Mme Montaldo nous a précisé que celui ci serait effectif avant la fin 2015.

## **2 AUTRE SUJET IMPORTANT, LE BILAN DE L'EMPLOI DANS LE POLE NORD-EST**

Tout d'abord, il a été constaté une baisse des "équivalents temps plein" de 70.4 entre 2012 et 2013, et une augmentation de 23.5 entre 2013 et 2014. Ces + 23.5 correspondent à + 19.7 chez les PTA et + 4 chez les journalistes.

Au 01/01/2015, le pôle Nord-est compte 905 postes permanents (hors filière et fonctions supports). Au 01/01/2014 le pôle en comptait 929, cette différence de 24 postes correspond à 17 suppression dans le cadre du PDV + 7 autres postes non pourvus (et reversés dans la masse salariale).

Par ailleurs, on trouve 16 postes permanents au service financier, 32 au service RH, et 118 pour la filière.

Les effectifs progressent surtout en Picardie et Franche Comté. Et c'est en Alsace que la régression est la plus forte.

19 recrutements ont eu lieu entre le [30/09/2013](#) et 30/09/2014 (17 transformations de CDD en CDI et 2 recrutements externes).

Et 11 départs ont eu lieu, dont 3 départs à la retraite, 3 démissions, 3 licenciements et 2 décès.

Il a été constaté aussi que les heures supplémentaires avaient plus que doublé entre 2013 et 2014, et avaient été multipliées par 5 pour les non permanents.

La direction explique ces hausses considérables par l'application du nouvel accord d'entreprise, et le passage de 40h à 39h, mal préparé.

Pour 2015, la direction estime que cette surconsommation d'HS devrait se réduire de manière significative.

La commission estime que même si l'application du nouvel accord a influencé l'évolution des HS cela n'explique pas tout. En effet, la baisse considérable du recours aux permanents n'a pas été suffisamment compensée par le recrutement de CDI et la surcharge du travail a été répartie sur les CDI et CDD.

Dans son compte rendu, la commission mixte examine le recours aux heures supplémentaires, site par site, et les postes qui sont ou vont être mis en consultation.

À découvrir [ICI...](#)(ou en annexe)

### **3 AUTRE POINT A L'ORDRE DU JOUR : LE BILAN DE LA COMMISSION DES ACTIVITES SOCIALES**

Ont été présentées tout d'abord les différentes activités proposées sur chacun des sites. Cinéma, "livre de l'été" (très apprécié dans toutes les antennes), bibliothèques, les "repas du CE"...ou encore les sorties adultes et enfants, proposées toute l'année.

Le CE intervient aussi pour les spectacles, au sens large : concerts, parcs d'attractions, musées, expos, y compris à l'étranger... Mais également, depuis début 2015, les rencontres sportives !

Le CE est également toujours au rendez vous des évènements familiaux (bon d'achat cadeau de 60€ pour les naissances, PACS, mariages et retraites), des cadeaux de Noël (chèque cadeau de 40€, avec, dans certaines antennes, l'accompagnement par un cadeau type colis gourmand), de la Fête de Noël, pour les enfants, des dotations "rentrées scolaires" (un chèque cadeau de 30€ pour les primaires, 50 € pour les collèges et lycées et 80€ pour les filières universitaire et technique, dès le CAP)...

Concernant les voyages proposés par le CE, il a été décidé que les accompagnants de personnes handicapées bénéficieraient d'une gratuité (sur présentation d'une attestation justifiant l'accompagnement).

Il est rappelé qu'il est possible de participer aux voyages organisés par les autres antennes que celle d'appartenance (s'il reste des places et si l'antenne d'origine donne son accord). Le pré acheminement est alors subventionné lui aussi.

La commission a par ailleurs adopté la généralisation de la prise en charge du surcoût "chambre individuelle" pour les salariés célibataires. Concernant les entrées à prix préférentiel, la commission a décidé la création d'une billetterie « Pôle » : le principe est de proposer à l'ensemble des salariés du pôle une billetterie pour les parcs d'attraction ou autres attractions touristiques existant dans le pôle.

Enfin, après l'énorme succès l'an dernier de locations de mobil-home au Val d'Authie, il est décidé de reconduire cette offre, d'avril à septembre, au même prix, 150€ la semaine hors été et 250€ en juillet-août.

De même, l'offre de location à Etretat-Le Tréport à 142€ la semaine, sera elle aussi reconduite et élargie.

Une proposition dans le même esprit sera montée avec une offre en Haute Savoie, à Chatel (ouverte à tous les salariés du Pôle).

Un bilan sera effectué au bout d'un an, pour évaluer la satisfaction

Tout le détail est à retrouver dans le compte rendu de la commission "activités sociales et culturelles" [ICI](#) (ou en annexe)

#### **Prochain CE le 20 mars**



**Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute :**

**Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)**

## Voici à présent les rapports des 3 commissions



### COMPTE RENDU REUNION COMMISSION MIXTE DU CE POLE NORD EST (PARTIE « ECONOMIE ET STRUCTURES ») Le 4 février 2015 à Lille

Présents : Muriel Bessard, Laurence Carpentier, Carole Herbin, Florence Neuville, Cécile Poure, Catherine Reggianini, Catherine Schulbaum, Bruno Demange, William Maunier, et Didier Walter

Invités : Olivier Brumelot (DRA Lorraine)  
Nadine Mougel (Directrice financière)

La commission a tout d'abord examiné le projet de réorganisation, suite à la fermeture du BIP de Thionville. L'examen du projet se décline en 3 parties.

#### A/ concernant la décision de fermeture du bureau de Thionville :

Il s'agit **d'une évidence**, le bureau n'étant quasi plus utilisé depuis 3 ans (à l'exception de quelques envois de sujets tardifs).

Au-delà de cette situation récente, la commission s'est interrogée sur le pourquoi de cette non utilisation. Comment a-t-on pu en arriver là ? La direction ne peut pas faire le constat **de l'abandon de la BAV de Thionville** et décréter sa fermeture. C'est un peu facile ! Il était de sa responsabilité de faire occuper ces locaux par l'équipe de BAV.

Olivier Brumelot précise que l'ouverture de Thionville (à 20 minutes de Metz), **n'était pas guidée au départ par des motivations éditoriales**, et que, par ailleurs, France 3 avait d'autres projets sur le site, qui n'ont jamais vu le jour.

Il a élargi le champ de la question, en faisant part des résultats d'une recherche effectuée dans Sierra, concernant le volume de reportages réalisés sur Thionville avant 2006, et depuis l'ouverture du BIP. Il en ressort que le nombre de sujets **n'a guère varié**. Quant aux directs effectués depuis le BIP, "*ils sont à la limite du quantifiable*" a-t-il ajouté... Moins de 5 par an !

#### B/ Sur le choix des 3 journalistes proposés pour être rapatriés sur Nancy

Le DRA de Lorraine explique tout d'abord à la commission **l'approche qui a été celle de la direction** sur ce sujet.

Question a tout d'abord été posée aux 2 personnes **de l'équipe de Thionville**. L'un a choisi Metz, et l'autre Nancy.

Ensuite a été émis le projet d'utiliser cette opportunité **pour reformater les effectifs de Metz** par rapport à ceux des autres locales du Pôle.

Il a été constaté que les équipes de Boulogne et de Mulhouse comptaient respectivement 8 et 10 journalistes (outre les encadrants)...contre 11 à Metz.

Il a donc semblé pertinent que l'effectif mosellan puisse être aligné, et donc réduit d'une personne.

D'où le projet de rapatrier **non pas 2 mais 3 journalistes** (dont celui de Thionville, désireux de choisir Nancy).

Olivier Brumelot a expliqué par ailleurs aux élus que la direction avait **recensé des besoins**, et défini des profils dont elle pouvait avoir besoin à Nancy :

- d'une part, **un bi qualifié** (compte tenu du fait que plusieurs JRI de Nancy rencontraient des problèmes dorsaux)
- et d'autre part, un **rédacteur**, apte à la **présentation**, et en capacité d'assurer des rendez-vous **sportifs**

Par ailleurs, en examinant les comptes rendus des derniers entretiens annuels, la direction a constaté **le souhait de deux journalistes de Metz pour regagner Nancy** (pour raison de rapprochement familial).

Les profils correspondant globalement aux besoins recensés, la décision fut facile à prendre.

La commission a soulevé que ces 2 journalistes **n'étaient pas les seuls à habiter Nancy** : d'autres se trouvaient dans une situation comparable, se trouvaient même à Metz depuis plus longtemps....et étaient désireux eux aussi de regagner Nancy.

Olivier Brumelot fit alors référence aux derniers entretiens annuels : **aucune trace ne laissait entrevoir ce souhait** chez d'autres personnes.

Il ajouta :

- que c'était justement l'intérêt de ce type d'entretien de pouvoir "*dire les choses*"
- qu'il avait eu l'occasion de pouvoir s'entretenir avec l'un d'eux
- qu'il avait pris note de sa candidature
- et qu'il lui avait précisé que cela pourrait peut être se faire, si une mobilité venait à voir le jour (ce qui n'était pas exclu)

Les élus ont soulevé **le manque de communication** dans ce projet, alors que le personnel de Metz subit déjà de multiples inquiétudes liées :

- à l'avenir des locales
- aux projets de déménagement
- aux problèmes rencontrés au quotidien dans ces locaux actuels
- aux problèmes de maintenance du matériel et des locaux
- aux questions de sécurité (en particulier depuis le renforcement du plan Vigipirate)
- au projet encore flou d'évolution vers le numérique
- et aux difficultés qui se poursuivent dans les remplacements de personnel ; ce sujet n'a évidemment rien arrangé.

Enfin, le profil « sport » recherché est destiné à assurer du renfort par rapport à l'organisation actuelle...ce qui suppose une certaine disponibilité aux moments des rendez-vous sportifs, en l'occurrence le week-end.

La direction nous confirme cette évidence : « *il va de soi qu'un journaliste qui s'investit dans le sport, et manifeste de l'intérêt pour le traiter, puisse se rendre disponible le week-end* ».

Même s'il ne s'agira que d'alternances (avec un rythme à définir)...et qu'il est bien précisé « *que la compétence recherchée est double : aptitude à la présentation d'une part, et capacité d'assurer les rendez-vous sportifs d'autre part* ».

### **C/ Concernant la future organisation**

Le départ de 3 journalistes du Sillon mosellan va entraîner le fait que le site de Metz se réduira aux 3 équipes de la locale + 1 seule équipe "région".

En revanche, sans tenir compte du profil "sports", Nancy sera doté d'une équipe supplémentaire 180 jours par an. Pas forcément destinée à intervenir en Moselle, mais envoyée là où il sera pertinent d'aller.

Par rapport **aux craintes des nancéiens** qui seront peut être amenés à aller plus souvent en Moselle, Olivier Brumelot précise que **tous sont journalistes à France 3 LORRAINE** (et non "*à France 3 Lorraine moins la Moselle*").

Il précise aussi que ce n'est pas nouveau. Certains jours, il le fallait déjà... Et il y avait aussi des jours, pas si rares que cela, où il n'y avait qu'une seule équipe, et que celle ci s'avérait suffisante !

Quant **aux craintes que des messins**, affectés à la locale, puissent être sollicités sur des actus tardives ou des DSNG, le DRA de Lorraine précise que eux aussi sont journalistes pour France 3 LORRAINE...et pas seulement pour la locale de Metz. Il s'agira donc « *de regarder qui est occupé et qui ne l'est pas* ».

La commission a ajouté qu'il faudra être attentif à la façon dont tout cela sera mis en œuvre.

Enfin, les élus ont interrogé la direction **sur les tensions qui peuvent réapparaître à Metz**, du fait de ces nouvelles affectations.

Olivier Brumelot répond à cela qu'il y portera une attention particulière, pour ne rien laisser dériver.

"*Il doit y avoir des solutions managériales pour ne pas tolérer que certaines choses puissent être dites*" a t'il ajouté.

#### **D/ Concernant le déménagement du site de Metz**

Il a été constaté par la commission que le projet se plaçait **dans un contexte d'inquiétude** vécu par le personnel messin, lié notamment à l'avenir des locales excentrées.

Parmi ces sources d'inquiétude, la question du déménagement des locaux de Metz !

**En marge du sujet à l'ordre du jour**, la direction a apporté à la commission quelques informations par rapport à cet autre projet.

Olivier Brumelot a précisé **que les recherches se poursuivaient**, avec notamment 2 ou 3 visites prévues lors de cette première semaine de février.

La direction doit intégrer plusieurs problématiques :

- **l'espace** nécessaire
- l'aptitude à **recevoir l'activité**
- **l'accessibilité**
- la capacité à **garer les véhicules**

Les élus ont soulevé le fait qu'il ne faudrait pas ajouter une pénibilité supplémentaire, et ont demandé que le sujet **soit à l'ordre du jour du CHSCT**, une fois les choses bien avancées concernant le choix du lieu.

La directrice financière a précisé que les personnes en charge du dossier **avaient bien en tête ces préoccupations**, et s'est montrée rassurante vis à vis des élus sur ce point.

Elle a ajouté que c'est la raison pour laquelle les recherches se poursuivaient, pour tenter de trouver le meilleur compromis possible entre tous les paramètres à intégrer.

Pour la commission « emploi formation »

La présidente

Laurence Carpentier

Pour la commission « économie et structure »

Le président

Bruno Demange



## Compte-rendu des commissions emploi/formation et économie et structure du 4 février 2015

Présents : Bessard Muriel, Herbin Carole, Didier Walter, William Maunier, Poure Cécile, Schulbaum Catherine, Demange Bruno, Neuville Florence, Reggianini Catherine, Laurence Carpentier.

Avec la participation pour la direction de Madame Bayol, Directrice des Ressources humaines du pôle Nord-est et de Madame Mougel, Directrice financière du pôle Nord-est et Monsieur Guillouard, responsable des études.

La commission avait à sa disposition 2 documents remis en décembre le bilan de l'emploi au 30/09/2014 et les fonctionnogrammes au 01/11/2014.

Le 4 février, jour de la commission nous recevons le tableau du suivi des postes PDV ainsi que les fonctionnogrammes au 01/01/2015.

### **Bilan de l'emploi au 30/09/2014 pôle Nord-est :**

Après une baisse des ETP moyens y compris filière production et fonctions supports de - 70.4 ETP au 30/06 entre 2012 et 2013, on constate une augmentation au 30/06/2014 de + 23.5 ETP. Ces + 23.5 ETP correspondent à + 19.7 ETP chez les PTA et +4 ETP chez les journalistes.

- Pour la direction France 3 Nord-est nous avons + 8 ETP qui correspondent à + 11.3 permanents et - 3.3 Non permanents

- Pour les fonctions supports nous avons -0.4 ETP (0.8 ETP permanent -1.2 ETP NP)

- Pour la filière nous avons + 15.9 ETP (+3 ETP permanents et +12.9 ETP NP)

Malgré l'augmentation des ETP entre 2013 et 2014 avec la filière et les fonctions supports on constate encore un delta de - 46.9 ETP entre 2012 et 2014 Ce qui fait une évolution négative de 3.85% en deux ans.

Au 01/01/2015 le pôle Nord-est compte 905 postes permanents hors filière et fonctions supports. Au 01/01/2014 le pôle comptait 929 postes, le delta de 24 postes correspond aux 17 postes supprimés dans le cadre du PDV et 7 postes non pourvus qui sont reversés dans la masse salariale.

Détails des 7 postes reversés dans la masse salariale :

Alsace : 1 poste de monteur

Franche Comté : 1 poste unité administrative

Lorraine : 1 poste aux moyens généraux

1 poste à l'encadrement technique

1 poste informatique

Nord-Pas de Calais : 2 postes de rédacteur

Pour les fonctions supports au 01/01/2015 on comptabilise 16 postes permanents au service financier (moins un poste dans le cadre du PDV par rapport à 2013), 32 postes aux services RH et 118 postes pour la filière au 01/01/2015.



## Suivi des effectifs en ETP moyen annuel hors Filière et fonctions supports

- Picardie	:	+ 7.5 ETP dont -1.1 non permanents et + 8.6 permanent
- Franche Comté	:	+ 3.6 ETP dont +1.7 non permanents et + 1.8 permanents
- Bourgogne	:	-1 ETP dont -1.7 non permanents et +0.7 permanent
- Nord-Pas de Calais	:	+2.3 ETP dont -2.2 non permanents et +4.5 permanents
- Lorraine	:	-1 ETP dont +1.8 non permanents et -2.8 permanents
- Champagne-Ardenne	:	+1.6 ETP dont +0.6 non permanents et +1 permanent
- Alsace	:	-5.1 ETP -2.8 non permanents et -2.3 permanents
- Direction pôle NE	:	stable

L'Alsace est l'antenne la plus contributrice en terme de réduction d'ETP.

Par contre la Picardie a renforcé son effectif permanent et la Franche Comté dans son augmentation d'ETP a eu recours aussi bien aux permanents qu'aux non permanents.

### **TURN OVER :**

Il y a eu 19 recrutements entre le 30/09/2013 et 30/09/2014.

17 transformations de CDD en CDI et 2 recrutements externes : 11 PTA et 8 journalistes dont un seul recrutement sur la filière.

Il y a eu 11 départs dont 3 départs à la retraite, 3 démissions, 3 licenciements et 2 décès.

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES :**

Années	2013	2014
<b><u>Pôle NE</u></b>		
Permanent au 30/09	6025.5	12024.4
Non permanent au 30/09	4380.5	3749.1

La commission constate que les heures supplémentaires ont plus que doublé entre 2013 et 2014 pour les permanents mais qu'elles ont baissé pour les non permanents en lien avec la baisse du recours des non permanents.

### **Filière**

Années	2013	2014
Permanents	10522.5	18148.5
Non permanents	8954.50	11300.6

Pour la filière les HS ont augmenté entre 2013 et 2014 de 72.4% pour les permanents et de plus de 26% pour les NP.

La direction explique ces hausses considérables par l'application du nouvel accord d'entreprise.

Les journalistes étaient tous en 2013 et jusque juin 2014 au décompte horaire. Les heures supplémentaires n'ont été régularisées qu'en début 2014. A partir de juin les journalistes ont majoritairement choisi le forfait jour. Le changement du temps de travail avec le passage de 40h à 39h ayant été mal préparé cela a également généré les HS. Pour les CDD journalistes, étant de fait au décompte horaire, leur planification a également généré des HS.

Pour 2015, la direction estime que cette surconsommation d'HS devrait se réduire de manière significative.

Concernant les PTA, la mise en place du nouvel accord qui a instauré le paiement des récupérations mais aussi le paiement des HS pour les personnels qui avaient la prime de sujétion dans l'ancienne convention collective, expliquerait également cette hausse.

La commission estime que même si l'application du nouvel accord a influencé l'évolution des HS cela n'explique pas tout. En effet, la baisse considérable du recours aux non permanents, depuis ces deux dernières années, n'a pas été suffisamment compensée par le recrutement de CDI et la surcharge du travail a été supportée par les CDI.

**HS sur le site d' Alsace :**

Chef maquilleur(euse), 129.62 HS CDI

Chef monteur, 282.54 HS CDI

Chef OPS, 254.55 HS CDI

Electricien, éclairagiste, 132.45 HS CDI

Responsable de régie, 118.55 HS CDI

Technicien Vidéo, 195.52 HS CDI

Un poste d'OPV va être mis en consultation.

**HS sur le site de Bourgogne :**

Chef opérateur son, 419.15 HS CDI

Technicien vidéo, 282.6 HS CDI

Un poste de technicien vidéo est mis en consultation. Un poste de responsable de maintenance (Poste proposé aux CDI prioritairement de Niveau 1 du PDV)

NB : Les postes proposés aux CDI, prioritairement de niveau 1 dans le cadre du PDV sont des postes qui avec la mutation des collaborateurs seront supprimés dans le site d'origine.

**HS sur le site de Champagne Ardenne :**

Chef monteur, 142.28 HS CDI

Scripte, 149.68 HS CDI

Un poste de Journaliste reporter a été acté au COCA du 17/12/2014

Un poste d'OPV a été acté au COCA du 17/12/2014

Un poste de chargé(e) de gestion est mis en consultation.

**HS sur le site de Franche-comté :**

Chef monteur, 246.3 HS CDI

Chef OPS, 512.04 CDI + 55.75 CDD

Un poste d'OPS, un poste de JRI sont mis en consultation (Postes proposés aux CDI prioritairement de Niveau 1 du PDV).

Un poste interlocuteur RH est mis également en consultation.

**HS sur le site de la Lorraine :**

Chef monteur, 215.7 HS CDI

Chef OPS, 387.53 HS CDI

Technicien vidéo, 310.1 HS CDI

Un poste de monteur est mis en consultation.

Un poste de contrôleur(euse) de gestion va être mis en consultation.

**HS sur le site Nord-Pas de Calais :**

Chef monteur, 299.02 HS CDI

Chef OPS, 280.03 HS CDI

Technicien Vidéo, 225.46 HS CDI

Un poste de JRI et un poste de rédacteur sont mis en consultation (Postes proposés aux CDI prioritairement de Niveau 1 du PDV)

### **HS sur le site de Picardie :**

Chef OPS, 212.33 HS CDI

Chef OPS, 280.75 + 63 HS CDD

OPV, 280.75 HS CDD

Journaliste rédacteur, 160.38 HS CDD

JRI, 221.02 HS CDD

Tous ces postes justifient largement un comblement par un CDI.

Un poste de chef OPS a été acté au COCA du 17/12/2014

Un poste de rédacteur a été acté au COCA du 17/12/2014

### **Filière production du site de Lambersart :**

Un poste d'aide de plateau avec 766.5 HS CDD

Un poste de machiniste avec 287.4 HS CDI et 1182.5 HS CDD

Un poste de Chef OPS avec 642.5 HS CDD

Un poste de Chef d'équipe avec 939.05 HS CDI

Un poste d'éclairagiste avec 381 HS CDD

Suite à la commission filière du 12 janvier 2014, la direction nous a informé qu'un poste de régisseur et un poste d'éclairagiste avaient été comblés. Qu'un poste en vidéo mobile est présenté à la commission COCA qui se tiendra le 5 mars. Une réflexion sur le poste de machinerie est en cours.

La commission exige au vu du nombre d'HS sur le poste de machiniste que celui-ci soit présenté en commission COCA.

La commission s'interroge également sur le poste de Chef d'équipe qui globalise 939.05 HS.

Un poste de chef monteur est mis en consultation (Poste proposé aux CDI prioritairement de Niveau 1 du PDV)

### **Le site de Nancy :**

Le poste de technicien vidéo comptabilisait 220.98 HS CDD.

Ce poste est présenté au COCA de février.

Le poste de contrôleur de gestion à Nancy va être mis en consultation.

### **Le site de Strasbourg :**

Le poste de machiniste comptabilise 269 HS CDD

Le poste de chef OPS, 184.5 HS CDD

Le poste de technicien vidéo, 158 HS CDD

Tous ces postes justifient largement un comblement par un CDI.

### **Point sur le PDV au 31/12/2014 :**

#### **Examen des postes supprimés dans le Pôle Nord Est:**

Le PDV concernant le pôle NE comprend 17 postes supprimés dont 2 postes de techniciens hors vidéo. Les finances sont concernées par 1 poste et la RH par 3 postes.

A la base ces départs étaient répartis comme suit :

PNE : 3 postes

Nord-Pas de Calais : 4 postes

Alsace : 2 postes

Reims : 0 poste

Bourgogne : 2 postes

Besançon : 0 poste

Lorraine : 4 postes

Amiens : 0 poste

3 départs en retraite ont été actés avant l'homologation du PDV

- un poste d'assistante à Dijon
- un poste d'électricien à Nancy
- un poste administrative RH à Nancy

**A l'échelon central du Pôle**, 4 postes supprimés :

- Deux postes de gestionnaires d'antenne
  - L'un à Lille par la mutation d'une gestionnaire d'antenne à Lyon
  - L'autre à Nancy par un départ en retraite
- Un poste de chargé de réalisation à Dijon par un départ en retraite
- Un poste d'exploitation avec le départ en retraite d'un magasinier à Besançon

**Bourgogne**, 1 poste supprimé :

- Cadre IMG par un départ en retraite

**Lorraine**, 3 postes supprimés :

- 1 poste d'assistantat par une mutation suite à un départ en retraite
- 1 poste d'OPV par un départ en retraite
- 1 poste de JRI par un départ en retraite

Pour Nancy, qui ne sera plus qu'à 3 OPV après le départ d'un 2ème OPV dans le PDV, si l'on part du principe qu'il faut ajuster des moyens aux besoins la commission demande à ce qu'un poste d'OPV soit mis en consultation.

**Strasbourg**, 2 postes supprimés :

- 1 OPV par un départ en retraite
- 1 poste de machiniste par un départ en retraite

La commission ne comprend pas pourquoi un poste de machiniste est supprimé alors que l'on comptabilise 269 HS de CDD.

**Nord Pas de Calais**, 4 postes supprimés:

- 2 postes de journaliste encadrant dont un sur la suppression de poste de JRI à Boulogne.
- 1 poste de responsable de régie par un départ en retraite
- 1 poste d'assistante d'émission suite à une mutation à Bordeaux.

**Fonction RH :**

- 3 postes actés pour un départ à la retraite pour fin 2015 sous réserve d'une réorganisation.

**Fonction Finances :**

- 1 poste vacant a été supprimé dans le cadre du PDV

En conclusion, le pôle NE a déjà rempli sa mission de suppression de postes dans le cadre du PDV soit 21 postes y compris les fonctions supports. Elle a également reversé dans la masse salariale 7 postes non pourvus.

Les membres de la commission constatent une augmentation des ETP de + 23.5 mais l'évolution dans la structure des effectifs CDI baisse de manière sensible au 01/01/2015. Cependant, avec les postes supprimés dans le cadre du PDV, nous pouvons craindre que les HS ne se résorbent pas en 2015 et que la charge de travail supplémentaire induite par la suppression des postes se répartira non seulement sur les collaborateurs en CDI mais aussi sur ceux en CDD. Les conditions de travail s'en feront ressentir accroissant les risques psychosociaux.

Les membres de la commission craignent également, aussi bien pour les antennes que pour la filière, que la direction ne soit tentée de sacrifier une partie de sa production pour s'aligner sur le potentiel réduit et infléchir les heures supplémentaires qui ont un coût non négligeable sur la masse salariale.

Pour la commission emploi/formation

Laurence Carpentier



# Commission Activités Sociales et Culturelles du CE Pôle Nord Est du 13 janvier 2015

## 1. Rappel des activités

La commission a rappelé les différentes activités que les 7 antennes du Pôle Nord Est proposent.

Cinéma : 8 places par mois et maximum 80 par an. Possibilité de remplacer par une participation sur un abonnement annuel au cinéma.

Livre de l'été : très apprécié dans toutes les antennes, la remise du livre (prix moyen 20€) doit être accompagnée par un moment collectif (petit-déjeuner, pique-nique, apéritif dinatoire...). L'antenne d'Amiens doit également organiser cet événement autour du Livre, et non d'une carte culture. Il s'agit effectivement de travailler avec une librairie indépendante et donc d'aider une petite librairie et non les supermarchés du type FNAC.

En matière de diffusion de la culture, une bibliothèque est également proposée à Lille et Nancy. Celle de Besançon est en voie de renaissance. A Lille elle marche très bien, l'antenne achète 6 ou 7 livres sortis en poche en fonction des demandes ou des dernières nouveautés. A Nancy elle est gérée par les retraités. A Strasbourg pas de bibliothèque mais la carte IRCOS permet d'avoir une réduction sur l'inscription des bibliothèques de la ville et aggro.

Existe également des abonnements à des revues et magazines à Lille en prêt, à Besançon et Dijon en accès libre à l'espace cafétéria. Des magazines de tous thèmes, sport, loisirs, informatique, mode... Le budget moyen est de 500€. Au vu de l'actualité récente, un abonnement à Charlie Hebdo sera également proposé.

L'antenne de Reims pourrait proposer cette action dès que l'espace cafétéria sera rénové. L'antenne de Strasbourg a également décidé de mettre en place l'opération, dans l'espace machines à café.

Le repas du CE : c'est un repas en dehors d'un événement particulier, juste pour le plaisir d'être ensemble. Il peut s'agir d'un petit déjeuner « gargantuesque » comme à Reims, ou d'une soirée « cochonnailles » à Amiens. Les antennes de Besançon et Dijon ont fait le choix d'aller au restaurant, mais cela coûte très cher. La commission de Dijon devra réfléchir à un moyen de faire baisser le coût de la prestation.

Des sorties adultes et enfants sont proposées toute l'année. Bowling, karting, conférences, parc d'attraction... La différence avec la notion de « voyage » est que pour les sorties, il n'y a pas de découcher.

Spectacles : la subvention est de 25% avec un maximum de 50€ pour l'année. La notion de spectacle est au sens large. Il peut s'agir d'un concert, d'un parc d'attraction, d'un musée, d'une expo, y compris à l'étranger. Le remboursement se fait après le spectacle, sur présentation de la place (et non seulement de la facture d'achat). Strasbourg ne propose pas cette subvention car la carte IRCOS, remise gratuitement à tous les salariés, remplit cette fonction.

Deux nouveautés pour les subventions spectacle 2015 :

- Pour la subvention spectacle, le nombre de places doit normalement correspondre à la composition familiale. Mais pour des raisons évidentes de respect de la vie privée de chacun, la commission propose que ce nombre de places soit porté à deux en ce qui concerne les salariés inscrits comme célibataires. Une disposition également valable pour toute la billetterie (hors cinéma) proposée dans les antennes.

Une proposition votée à l'unanimité.

- La commission propose également que les places pour assister à des rencontres sportives soient incluses dans la notion de spectacle. Une proposition votée à l'unanimité.

Evènements familiaux : le montant du bon d'achat cadeau est de 60€ pour les naissances, PACS, mariages et retraites. Pour les mariages et PACS, vérification doit être faite auprès de l'URSSAF pour voir si ce cadeau peut intervenir plusieurs fois pour un salarié par exemple en cas de remariage. Idem pour les obligations en ce qui concerne les « couples France 3 ». Pour l'instant on octroie ce cadeau une seule fois.

Pour le cadeau naissance, en cas de naissances multiples, chaque enfant a droit à son cadeau.

Cadeau de Noël : un chèque cadeau de 40€. Une antenne peut proposer plus, sous forme dans ce cas d'un cadeau du type colis gourmand. A voir dans chaque antenne.

Possibilité de proposer le choix entre deux cadeaux.

Fête de Noël : toutes les antennes l'organisent. Ne pas oublier de transmettre à la trésorière les documents nécessaires à l'établissement des droits SACEM ou SACD qui seront pris en charge par le Pôle.

Ancien cadeau de « Pâques » de Lille et Amiens: l'URSSAF le considère comme soumis à cotisations sociales donc il a été supprimé. De plus son appellation est très connotée religieusement donc ne doit plus être employée. Si les antennes souhaitent faire des cadeaux hors évènements listés, il ne peut s'agir que de « bons culture » ou « chèques livres ».

Rentrée scolaire : un chèque cadeau de 30€ pour les primaires, 50 € pour les collèges et lycées et 80€ pour les filières universitaire et technique (dès le CAP). Les enfants alternants ont également droit à 80€. L'âge limite est 19 ans. Il n'y a pas de chèque « rentrée scolaire » pour les maternelles.

## **2. Les conditions de voyages**

En ce qui concerne les voyages ou les sorties, pour éviter que les salariés concernés soient exclus de ce type d'activité en raison du coût induit, la commission fait la proposition de gratuité pour les accompagnants des personnes handicapées sur présentation d'une attestation de besoin d'accompagnement. L'accompagnant peut être le conjoint, un enfant ou toute autre personne. Une proposition adoptée à l'unanimité

La commission propose un nouveau barème pour l'aide au pré-acheminement des salariés qui font un voyage avec une autre antenne. 0,20 cts du km et un plafond à 200€, pour le dossier complet. Il est rappelé que les voyages organisés par les antennes sont ouverts aux autres salariés uniquement s'il reste des places et si l'antenne d'origine donne son accord et fixe ses barèmes de subvention.

A ce sujet, la commission a appris que les listes de diffusions des antennes comportaient des noms qui n'en faisaient pas partie, par exemple l'ensemble des chargés de communication et des cadres de la haute direction. Ce n'est pas normal car inéquitable avec l'ensemble des salariés du pôle. Il est donc demandé à chacune des 7 antennes de corriger ces listes, ou d'en établir une nouvelle, qui ne comporte que les ouvriers-droits des antennes sans oublier les CDD ouvriers-droits sur l'année.

Les alternants sont considérés comme des permanents le temps qu'ils sont liés par contrat avec France télévisions.

La commission propose, comme cela se fait déjà dans certaines antennes, la prise en charge du surcoût de la chambre individuelle pour les célibataires. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission rappelle que la notion de couple doit être entendue comme vivant sous le même toit, sauf s'il est de notoriété publique que le couple est constitué mais que chacun a choisi de vivre séparément de l'autre. Dans ce cas une attestation sur l'honneur est demandée.

La commission reconnaît la nécessité de remettre à plat les tarifs différenciés. Il s'agit effectivement d'harmoniser les pratiques. Les « enfants à charge » sont : ceux du salarié (qu'il vit avec lui ou avec leur mère), et le cas échéant, ceux du « nouveau » conjoint du salarié s'ils vivent sous le même toit que lui.

La commission rappelle qu'il faut faire attention à la différence de prix qui pourrait exister entre le prix proposé au salarié et le prix proposé pour le conjoint, qui, trop élevé, pourrait être rétroactif à l'inscription.

Sur cette question, et contrairement à ce qui pu être dit ou cru, la trésorière a fait les vérifications juridiques via l'expert-comptable auprès de l'URSSAF : le CE est libre de fixer le prix qu'il estime juste pour le conjoint et l'enfant, sans limitation ou de plafonnement.

La commission rappelle qu'aucun évènement ou activité ne doit être gratuit. Demander une somme, même symbolique, engage le salarié qui s'inscrit.

### **3. Projet de Billetterie Pôle**

La commission propose la création d'une billetterie « Pôle ». Le principe est de proposer à l'ensemble des salariés du pôle une billetterie pour les parcs d'attraction ou autres attractions touristiques existant dans le pôle.

Les billets seraient au même prix que ceux déjà pratiqués dans les antennes de proximité. Ils pourraient permettre à l'ensemble des salariés de profiter des prix réduits alors qu'ils ne sont pas ouvriers-droits de l'antenne concernés. Exemple : des billets pour Nausicaa, Amnéville (Zoo, Thermapolis...), ou Nigloland.

Une disposition adoptée par 6 voix et une abstention

### **4. Projet de remise en route des actions « épanouissement personnel »**

La direction nous donnait avant 20.000€, ce qu'elle a arrêté fin 2013. La commission propose de reprendre un budget à l'identique, ainsi que les conditions qui avaient été fixées.

Le budget sera proratisé par antenne en fonction des effectifs définis en début d'année.

La commission réaffirme que le but de ces actions doit être de favoriser les actions collectives. Elle propose donc une remise en route du dispositif.

Une participation de 140€ pour une formation individuelle, 150€ s'il s'agit d'une action collective

Les dossiers devront être tout d'abord examinés par les commissions locales puis validés par la commission emploi formation du pôle.

La proposition a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité

### **5. Reconduction Val d'Authie**

Enorme succès l'an dernier, seule les deux dernières semaines de septembre et une semaine en mai n'ont pas été louées. La commission propose de reconduire la location (d'avril à septembre) au même prix, 150€ la semaine hors été et 250€ en juillet-août.

Un deuxième mobil-home sera également proposé en juillet et août.

Ces locations posent le problème de la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des salariés, qui doit être fait au même moment pour éviter toute iniquité entre les antennes.

La commission demande donc l'application de l'accord sur les moyens des IRP du 18 juin 2014 qui prévoit la création d'une adresse « CE Pôle » qui serait ensuite déclinée par antenne et permettra la diffusion des informations « CE Pôle » au même instant pour tout le monde.

Cette adresse pourra également servir à faire connaître aux salariés les dernières disponibilités des locations des chalets des Vosges et du Jura.

### **6. Reconduction locations Goelia aux vacances d'automne**

La commission propose de reconduire l'offre Etretat-Le Tréport à 142€ la semaine, et de l'élargir.

En effet, existent également des offres pour des longs week-ends et également en dehors des périodes de vacances scolaires. D'autres destinations, au Sud, sont également envisageables.

### **7. Investissement du produit de la vente d'Eschau**

Le débat a eu lieu sur le fait d'acheter ou pas à Châtel comme il était prévu, sachant que le CE dispose déjà de 3 chalets à la montagne. L'idée d'un achat en bordure de la mer Adriatique est évoquée, du côté de Cavallino ou Rimini en Italie., la mer Adriatique étant la mer la plus proche de l'Alsace.

Elle pose cependant le problème de la gestion, à distance, d'un tel bien immobilier à l'étranger, rendant certainement nécessaire un syndic pour la gestion courante. Le cahier des charges est le suivant : un logement accessible aux personnes à mobilité réduite et de 6 personnes si possible.

La commission activité sociale du Pôle remet ce choix et les études afférentes à la commission locale d'Alsace qui informera régulièrement le bureau du CE des avancées du dossier